

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 20 septembre 2021
N° CP-2021-8-9-3

9^{ème} Commission

Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg

Service instructeur

Service partenariats et territoires rhénans

Service consulté

PROJET INTERREG MOBIPAMINA : ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR UN CONCEPT DE MOBILITÉ MULTIMODAL POUR L'EURODISTRICT PAMINA - AVENANT À LA CONVENTION

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver les termes de l'avenant à la convention relative au projet INTERREG Rhin supérieur « MobiPAMINA : Etude de faisabilité pour un concept de mobilité multimodal pour l'Eurodistrict PAMINA ». Cet avenant, sans incidence financière, vise à prolonger la période de réalisation du projet d'un an, au 30 juin 2022, au lieu du 30 juin 2021.

L'étude de faisabilité « MobiPAMINA », lancée en 2019, a pour objectif de développer un concept de mobilité multimodal transfrontalier (fret + passagers) dans l'espace PAMINA.

MobiPAMINA s'inscrit dans une démarche de mobilité durable, alternative aux véhicules motorisés, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur.

Actuellement, il n'existe pas de liaison ferroviaire Est-Ouest entre le pays de Bade et l'Alsace. Ces deux territoires pourraient toutefois être reliés en réactivant la ligne ferroviaire Karlsruhe – Rastatt – Haguenau - Sarrebruck. L'étude de faisabilité constitue une étape préalable en vue de l'inscription du tronçon au Réseau TransEuropéen de Transport, le RTE-T, et pouvoir éventuellement bénéficier de fonds européens dédiés (mécanisme européen pour l'interconnexion) pour la réactivation de celle ligne.

Par ailleurs, l'amélioration de la mobilité transfrontalière est une condition préalable au développement socio-économique durable de l'espace PAMINA.

S'inscrivant pleinement dans le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, avec un enjeu transfrontalier, de proximité et d'innovation, le projet est soutenu par la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 40 000 €. La subvention a été validée par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin du 30 septembre 2019 (délibération n° CP/2019/342).

Motif de l'avenant :

La période initiale de réalisation du projet courait jusqu'au 30 juin 2021. L'actuelle crise sanitaire a engendré un retard dans la mise en œuvre du projet. Le porteur sollicite donc les partenaires pour une prolongation de douze mois, soit jusqu'au 30 juin 2022. La prolongation a été validée par le comité de suivi du programme INTERREG.

Cette prolongation n'a pas d'autre incidence financière pour la Collectivité que de modifier l'échéance de versement du solde de la subvention départementale, soit avant juin 2022, sur demande du porteur.

Elle fait l'objet d'un avenant à la convention INTERREG, joint au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver l'avenant n° 1 à la convention INTERREG relative au projet « MobiPAMINA, étude de faisabilité pour un concept de mobilité multimodal pour l'Eurodistrict PAMINA », joint au présent rapport et visant à prolonger la période de réalisation du projet, initialement prévue jusqu'au 30 juin 2021, jusqu'au 30 juin 2022 ;
- De m'autoriser à signer cet avenant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Bierry', with a stylized flourish at the end.

Frédéric BIERRY